



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B P 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

## ARRETÉ N° 5858

### Portant réglementation de la circulation sur le chemin des Violettes

Le Maire de la Ville de Terville ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Rural et le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures garantissant la sécurité des biens et des personnes ;

CONSIDERANT que les travaux de remblayage réalisés à l'arrière du 58 rue de Verdun rendent impraticable le chemin des violettes jouxtant ce terrain ;

CONSIDERANT que la sécurité des personnes empruntant ce chemin : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, n'est plus assurée ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la sécurité justifie pleinement l'interdiction ainsi apportée au libre usage de ce chemin

### ARRETE

Article 1 : Le chemin des Violettes est fermé à toute circulation à compter du 26 août 2021 et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents du Centre Technique Municipal de la Ville de Terville ;

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur ;

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Maire de la Ville de Terville ;  
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale de Thionville ;  
Monsieur le Directeur de la Police pluri communale de Thionville-Terville ;  
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Terville ;  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Terville, le 18 août 2021

Le Maire,



Olivier Postal

Publié et/ou notifié le 18/08/2021